
Code canadien de la plomberie 1990

ARCHIVES

Troisièmes modifications

publié par la
**Commission canadienne des codes du bâtiment
et de prévention des incendies
Conseil national de recherches du Canada
Ottawa**

Janvier 1993

Les pages suivantes font état des modifications et errata apportés au Code canadien de la plomberie 1990. Les présentes modifications ont été approuvées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies et entrent en vigueur immédiatement.

Conformément aux Lignes de conduite de la CCCBPI, la liste des documents cités au tableau 1.9.A du CCP 1990 est mise à jour tous les ans. Les révisions ci-incluses comprennent les mises à jour au 30 juin 1992. Lorsqu'un titre a été modifié, les exigences afférentes ont également été mises à jour.

Les errata sont des corrections destinées à faciliter l'utilisation du Code et sont indiqués par un **e**. Les révisions sont signalées par un **r** dans la marge, le plus près possible de la modification; **r3** désigne une révision émise en janvier 1993.

Troisièmes modifications 1993

1.3.3.

1.9.2.

1.9.A

2.2.2. 7)

2.2.3. 4)

2.5.5. 1)

2.6.1. 1)

2.6.2.

4.5.2. 1)b)

5.1.1. 2)e)

1.3.3. Abréviations et sigles. Les abréviations des organismes mentionnés dans le présent Code auront la signification donnée ci-après :

ANSI American National Standards Institute
(11 West 42nd Street, 13th Floor, New York, New York 10036, États-Unis)

1.9.2. Modifications, révisions et suppléments. Sauf indication contraire, les références citées dans le présent Code renvoient aux documents et à leurs modificatifs, révisions et suppléments en vigueur au 30 juin 1992.

r3

r3

Tableau 1.9.A
Faisant partie intégrante de l'article 1.9.3.

Documents mentionnés dans le Code canadien de la plomberie 1990			
Organisme de normalisation	N° de la norme	Titre du document	Renvoi
ANSI/AWWA	C104/A21.4-90	Cement-Mortar Lining for Ductile-Iron Pipe and Fittings for Water	2.6.4. 2)
ANSI/AWWA	C111/A21.11-90	Rubber Gasket Joints for Ductile-Iron Pressure Pipe and Fittings	2.6.4. 4)
ANSI/AWWA	C151/A21.51-91	Ductile-Iron Pipe, Centrifugally Cast, for Water or Other Liquids	2.6.4. 1)
ASTM	B32-92	Solder Metal	2.8.2. 2)
ASTM	B42-92	Seamless Copper Pipe, Standard Sizes	2.7.1. 1)
ASTM	B88-92	Seamless Copper Water Tube	2.7.4. 1)
ASTM	B306-92	Copper Drainage Tube (DWV)	2.7.4. 1)
ASTM	D2467-92	Socket-Type Poly (Vinyl Chloride) (PVC) Plastic Pipe Fittings, Schedule 80	2.5.6. 2)
ASTM	D2564-91A	Solvent Cements for Poly (Vinyl Chloride) (PVC) Plastic Pipe and Fittings	2.5.6. 3)
CSA	CAN/CSA-A257.1-M92	Tuyaux en béton pour ponceaux, égouts et collecteurs d'eaux pluviales	2.5.3. 1)
CSA	CAN/CSA-A257.2-M92	Tuyaux circulaires en béton pour ponceaux et égouts	2.5.3. 1)
CSA	CAN/CSA-A257.3-M92	Tuyaux circulaires en béton pour ponceaux et égouts – joints avec bague d'étanchéité en caoutchouc	2.5.3. 2)
CSA	CAN/CSA-B70-M91	Tuyaux et raccords d'évacuation d'eau usées en fonte et méthodes de raccordement	2.6.1. 1) 2.6.2
CSA	CAN/CSA-B137.8-M92	Tuyaux, tubes et raccords en polybutylène (PB) pour conduites d'eau sous pression	2.5.8. 1)
CSA	CAN/CSA-B182.1-M92	Tuyaux et raccords d'évacuation et d'égout en plastique	2.5.9. 1)
Colonne 1	2	3	4

r3

e

r3

r3

2.2.2. Conformité aux normes

7) Toute baignoire à hydromassage doit être conforme au document CAN/CSA-B45S1, « Supplément n° 1 de la série de normes CAN/CSA-B45, Baignoires à hydromassage ».

2.2.3. Douches

4) Sauf pour une colonne de douches, l'écartement minimal des pommes de douches disposées en ligne est de 750 mm.

2.5.5. Tuyaux en polyéthylène

1) Les tuyaux, tubes et raccords d'alimentation en polyéthylène doivent être conformes aux exigences de la classe 160 de la norme CAN/CSA-B137.1-M, « Tuyaux, tubes et raccords en polyéthylène pour réseaux de distribution d'eau froide ».

2.6.1. Tuyaux d'évacuation et de ventilation en fonte

1) Les tuyaux d'évacuation et de ventilation ainsi que leurs raccords en fonte doivent être conformes à la norme CAN/CSA-B70-M, « Tuyaux et raccords d'évacuation d'eaux usées en fonte et méthodes de raccordement ».

2.6.2. Raccords en fonte pour tuyaux en amiante-ciment. Les raccords en fonte utilisés avec des tuyaux d'évacuation en amiante-ciment doivent respecter les exigences pertinentes de la norme CAN/CSA-B70-M, « Tuyaux et raccords d'évacuation d'eaux usées en fonte et méthodes de raccordement ».

4.5.2. Réseaux d'évacuation d'eaux pluviales

1) Lorsqu'un réseau d'évacuation d'eaux pluviales est raccordé à un collecteur unitaire ou à un égout unitaire public, il faut installer un siphon en amont du raccordement, de manière à protéger tous les orifices du réseau; toutefois, l'installation d'un siphon n'est pas obligatoire dans le cas d'orifices à l'extrémité supérieure de descentes pluviales qui

b) sont situées à au moins 900 mm au-dessus, ou sont dégagées d'au moins 3,5 m dans les autres directions, de toute prise d'air, porte ou fenêtre ouvrante et sont éloignées d'au moins 1,8 m d'une limite de propriété.

5.1.1. Siphons

2) En plus de la protection prévue par le paragraphe 1), certains réseaux d'évacuation peuvent nécessiter une protection supplémentaire telle que prévue aux sous-sections 5.4 et 5.5 et qui consiste à installer

e) des prises d'air frais, ou